



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 66/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 AVRIL À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE GIP EPAU ET LA CACL – PROGRAMME « ENGAGES POUR LA QUALITE DU LOGEMENT DE DEMAIN ».

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 11

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de la convocation : 20 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vendredi vingt huit avril à 09 heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY — Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN -

PROCURATIONS (11) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER - Dominique BERTONI **donne procuration** à Ruth BIDIOU CEPRIKA – Claire CHINON **donne procuration** à Rolande SILEBER — Yahya DAOUDI **donne procuration** à Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISSET **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA - LECANTE Patrick **donne procuration** à LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration** à Serge SMOCK – Magali-CASSILDE **donne procuration** à Kenny CHEN-TEUNG – Corinne SIGER **donne procuration** à Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR **donne procuration** à Xavier CLERVAUX – Albanie CIPPE **donne procuration** à Elaine JEAN -

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - CALUMEY Louis-Mike – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO – Louis-Mike CALUMEY –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

38 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD
---------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Claire CHINON – Yahya DAOUDI - KHAN-GRISET Farah – LECANTE Patrick – MILZINK-CINCINAT Yolande – Magali ROBO-CASSILDE – Corinne SIGER – Patricia VICTOR ‘ Albanie CIPPE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l’Habitation et notamment son article L 441-1-5 ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l’Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d’Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu l’avis favorable de la Commission « habitat et aménagement » du 6 avril 2023 ;

Vu l’avis favorable de la Commission Finances / Fiscalité du lundi 24 avril 2023 ;

Vu l’avis favorable du Bureau du mercredi 26 avril 2023 ;

Vu le Rapport N° 66/2023/CACL portant sur l’approbation de la convention d’objectifs et de moyens entre le GIP EPAU et la CACL – Programme « Engagés pour la qualité du logement de demain » ;

Considérant que le programme « Engagés pour la qualité du logement de demain » visant à développer un ensemble d’actions contribuant à expérimenter via des projets les solutions abordables permettant de concilier l’amélioration de la qualité de vie au sein du logement avec les impératifs de sobriété écologique et de qualité architecturale attribué au GIP EPAU ;

Considérant que l’appel à manifestation d’intérêt « Engagés pour la qualité du logement de demain » lancé en date du 14 octobre 2021 et dont la date limite de remise des projets était fixée au 18 février 2022 ;

Considérant que la sélection opérée de 97 projets comme lauréat de l’AMI, dont 20 ont été sélectionnés pour bénéficier d’un accompagnement conjoint de la Banque des Territoires et du GIP EPAU en date du 10 mars 2022 ;

Considérant que la convention partenariale pour la démarche « Engagés pour la qualité du logement de demain » entre l’Europe des projets architecturaux et urbains et la Banque des Territoires mandatant expressément le GIP EPAU de répartir les sommes allouées par la

Banque des Territoires à chacun des projets lauréats retenus et de procéder aux contrôles liés à l'allocation de ces sommes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 66/2023/CACL portant sur l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre le GIP EPAU et la CACL dans le cadre du programme « Engagés pour la qualité du logement de demain ».

ARTICLE 2

D'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre le GIP EPAU et la CACL dans le cadre du programme « Engagés pour la qualité du logement de demain ».

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le GIP EPAU et la CACL dans le cadre du programme « Engagés pour la qualité du logement de demain » et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 avril 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK